

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 23 mars 2016
à présenter pour validation en séance du 17 mai 2016

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mercredi 23 mars 2016 à 20h30 en salle des fêtes de Fay-en-Montagne sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Bruno ROBERT donne pouvoir à Gérard BOUDIER.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Olivier LECOQ, Jacques GRANGEREAU.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET, Hervé CORON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Nelly BUYS, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER.

★ ★ ★ ★

La séance débute à 20h35 et Monsieur Jean-Marie BAILLY, Maire de Fay-en-Montagne, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Jean-François GAILLARD installe Monsieur Roland CHAILLON, nouveau Conseiller Communautaire en remplacement de Madame Agnès MILLOUX, démissionnaire.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président :

- **Environnement Numérique** : commande de prestation fiscale : 3 986€ TTC
- **Camping** : volet roulant pour sécurisation de la porte d'entrée du bâtiment d'accueil – Menuiserie POUX 499,27€ HT
- **ALSH Le Fied** : changement d'un éclairage – COQUILLARD Electricité 364,04€ HT
- **Plate-forme dématérialisée marchés publics** : 240€ TTC pour AWS permettant la mise en ligne de 5 marchés par an
- **Travaux rénovation Office de Tourisme** :
 1. **Murs, plafond, boiseries** : 2187,60 € TTC à Romain BRUGGER
 2. **Pose évier** : 786€ TTC à Julien BRENIAUX
 3. **Luminaires et mises aux normes électriques** : 1382,40€ TTC à Elec'Conforme
- **Travaux pour la piscine** :
 1. **Démontage, remontage des éléments de plomberie des vestiaires** : 849€ TTC à Julien BRENIAUX
 2. **Changement carrelage, faïence des vestiaires** : 15 149,52€ à Entreprise SOARES
 3. **Modernisation du système d'encaissement** : 1589,88€ TTC à Cash Mag

4. **Renforcement du système d'anti-intrusion** : 2826€ TTC à Protect'alarm
 5. **Armoire électrique installation de traitement de l'eau et régulation chauffage eau** : 14 672,70€ TTC à Phar-eaux.
- **Mises aux normes électriques RAM** : 120€ TTC à Elec'Conforme.
 - **Changement luminaires bibliothèque** : 1947,68 € TTC à SMI Energie.
 - **Diagnostic détaillé Pont sur l'Orain** : 969,60 € TTC à Arteis Ingénierie.
 - **Changement serrures et porte de secours à la bibliothèque** : 606,56€ TTC à Menuiserie POUX.

Le rendu-compte des délégations au Président n'appelle pas d'observation.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil Communautaire du 29 janvier 2016.

Le procès-verbal de séance du 29 janvier 2016 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Commission Aménagement de l'Espace, Urbanisme, Transport, Logement, NTIC, Relations avec le PETR.

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Aménagement de l'Espace, présente les dossiers de sa commission.

3.1. Validation du projet de territoire de Pays élaboré par le PETR du Revermont.

Le Président indique que les axes du projet de territoire sont très généralistes et ne correspondent pas forcément à la réalité des territoires. Il s'agit d'un document de base qui sera amené à être précisé lorsque la Communauté de Communes fera son projet de territoire.

Le projet de territoire du Pays est adopté à l'unanimité.

3.2. Validation du Schéma des Déplacements Doux sur le territoire communautaire.

Monsieur Jean-Louis DUFOR indique qu'une partie du chemin cyclable entre Buvilly et Poligny est obstrué en dessous de la Grange Félizot (lieu-dit Sous le Bief). Il s'agit à priori d'un chemin privé. Une recherche sera effectuée par les services de la Communauté de Communes, toutefois cet itinéraire n'est pas inscrit dans le schéma des déplacements doux.

Le schéma est adopté à l'unanimité.

4. Commission Finances et Affaires Générales.

Monsieur Alain CHOULOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances, propose ensuite à l'Assemblée l'examen des comptes de l'exercice 2015. Ils ont été présentés en détail à la Commission des Finances et chaque Conseiller Communautaire a reçu un exemplaire des documents officiels. Afin de ne pas alourdir le présent compte rendu, les chiffres ne sont pas repris ici.

4.1. Approbation des comptes administratifs 2015 de l'Ordonnateur.

Le Président de séance est Monsieur Alain CHOULOT, 1^{er} Vice-Président Délégué, pour la partie « comptes administratifs » et avant de procéder au vote des comptes de l'ordonnateur, l'Assemblée constate que le Président Jean François GAILLARD quitte la salle.

Les comptes administratifs sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

4.2. Prendre acte des résultats des comptes de gestion du Comptable.

Les comptes de gestion sont également présentés et l'Assemblée constate le caractère totalement identique des chiffres des comptes de gestion avec ceux des comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire prend acte des écritures et des résultats des comptes du Comptable Public.

4.3. Affectation des résultats 2015.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

a - Budget Principal :

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 574 186,36 €

Affectation en section d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 54 269,87 €

b - Budget Annexe "Ordures Ménagères"

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 27 046,52 €

c - Budget Annexe "Camping"

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 71,54 €

Affectation en section d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 18 186,97 €

d - Budget Annexe "Zones d'Activités Economiques"

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » la somme de 156 786,03 €

Affectation en section d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 8 758,26 €

e - Budget Annexe "OCMACS"

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 168,70 €

f - Budget Annexe "SPANC"

Affectation en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 283,93 €

Affectation en section d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 15 264,90 €

4.4. Fixation des taux de fiscalité 2016.

• Fiscalité entreprises :

- CFE : 20,66 % inchangé par rapport à 2015, pour produit attendu de 988 295 €.
- CVAE : montant prévisionnel 565 913 € contre 508 636 € en 2015.
- IFR : inscrit au budget au même montant que 2015 à 45 216 €.
- TASCOM : inscrit au budget au même montant que 2015 à 116 469 €.
- Maintien de l'exonération de TEOM pour les entreprises qui évacuent leurs déchets par des filières spécifiques via un conventionnement avec le SICTOM de Champagnole.
- Maintien de l'exonération de TFB pendant 2 ans pour les créations ou reprises d'entreprises industrielles en difficulté.

La fiscalité des entreprises inchangée est approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

• Fiscalité ménages :

- TH : inchangé à 11,02 % pour un produit attendu de 1 218 922 €.
- TFB : inchangé à 0,639 % pour un produit attendu de 65 382 €.
- TFNB : inchangé à 1,35 % pour un produit attendu de 14 243 €.
- TEOM : inchangé à 9 % pour un produit attendu de 640 000 €.

La fiscalité ménages est approuvée à 42 voix pour et 2 abstentions.

1 abstention fait l'objet d'une explication de vote par Monsieur Roland CHAILLON : est opposé à la suppression de l'abattement général à la base mais n'a pas participé au vote en 2015 attendu qu'il n'était pas Conseiller Communautaire.

4.5. Approbation des budgets prévisionnels 2016.

Les budgets prévisionnels 2016 sont constitués des reports de résultats 2015, des restes à réaliser en investissement et des crédits nouveaux.

Après présentation et débat sur certains aspects spécifiques, les projets de BP 2016 sont approuvés à l'unanimité soit 44 voix sauf le budget général : 42 voix pour et 2 abstentions-même explication de vote que pour la fiscalité.

Plusieurs questions sont posées concernant la remise à plat des attributions de compensation. Cependant la révision des attributions de compensation sur les compétences déjà transférées ne peut être faite que dans les 6 mois qui suivent le renouvellement de l'Assemblée.

a - Budget Principal : Le budget principal est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 5 130 233,26 € et en section d'investissement à la somme de 953 737,53 €. Les investissements principaux concernent différents frais d'études fiscalité, Moulin de Brainans, contrat de rivière ; provision pour l'aménagement en très haut débit ; travaux sur divers bâtiments dont piscine et ALSH ; création de la SEM Energie Renouvelable Citoyenne.

Monsieur Dominique PELLIN s'inquiète du ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement qui est supérieur aux ratios nationaux, cependant que de nombreuses compétences vont arriver qui vont encore augmenter ces charges. Monsieur Alain CHOULOT indique que les chiffres de la Communauté de Communes sont de 2015, alors que les chiffres nationaux sont de 2013. Par ailleurs, la mise en place du périscolaire et la mise en agrément des sites a nécessité des embauches, la Communauté de Communes ayant pris en charge 60 % des charges de fonctionnement du périscolaire selon accord de la CLECT. Des modifications organisationnelles expliquent également ce ratio : augmentation temps de travail RAM pour développement RAMI, 2 agents ayant obtenu des concours et nommés sur leur nouveau grade, remplacements de congés maternité.

Monsieur Jacques GUILLOT dit que l'effort n'est porté que sur les ménages pour la fiscalité. Monsieur Alain CHOULOT indique que les ménages participent à hauteur de 40 % aux recettes de la Communauté de Communes et les entreprises à 60 %. Par ailleurs, concernant les derniers investissements, ceux-ci ont été essentiellement faits pour les particuliers, d'avantage que pour les entreprises.

Monsieur Roland CHAILLON dit que le BP reverse sur le budget ZAE et qu'une hausse de la fiscalité des ménages a été pratiquée par la suppression de l'abattement général. Monsieur Alain CHOULOT précise que les taux fiscalité ménages et entreprises ont été augmentés proportionnellement de 3% en 2015 et la TEOM a été diminuée parallèlement de 8% (impact positif sur les familles). La suppression de l'abattement concerne uniquement l'abattement facultatif à la base et non les abattements familles qui restent à leur niveau obligatoire. De plus, lors des rapprochements des Communautés de Communes, l'abattement facultatif est généralement supprimé ; il est d'ailleurs à noter que les Communautés de Communes voisines ne pratiquent pas d'abattement facultatif.

Monsieur Dominique BONNET ajoute que les prix de terrains ont fortement augmenté en 10 ans et le Président indique que les entreprises participent via la fiscalité aux dépenses pour les familles (périscolaire, école de musique, bibliothèque, piscine...) qui sont directement intégrées au budget général.

Monsieur Sébastien JACQUES demande si une réduction de la CFE est possible pour 2016 pour les commerces du centre-ville. Les taux de l'année 2016 sont déjà fixés.

b - Budget Annexe "Ordures Ménagères" : La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 667 046 €. Les taux ne sont pas augmentés pour 2016. Le budget est adopté à l'unanimité.

c - Budget Annexe "Camping". Le budget camping est différent des années précédentes en raison de la gérance qui a été mise en place à compter du 1^{er} mai 2015. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 30 500 €. La section d'investissement est équilibrée à la somme de 119 677 €. Les dépenses comprennent cette année l'achat et la mise en place de 4 habitations légères de loisirs gérées dans le cadre de la délégation de service public, ainsi que la remise en état de bornes. Une redevance complémentaire sera versée par le gestionnaire en contrepartie de cet investissement. Le budget est adopté à l'unanimité.

d - Budget Annexe "Zones d'Activités Economiques" : le budget est équilibré en fonctionnement à 956 400 € et en investissement à 513 473 €. Une opération d'achat de

300 000 € sur Grimont Sud pourra être portée par un emprunt relais pendant quelques mois en attendant la revente.

Le budget est adopté à l'unanimité.

e - Budget Annexe "OCMACS". La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 18 168 €. C'est un budget dont les actions se terminent, il sera ensuite clôturé. Des subventions et les dernières dépenses sont attendues pour 2016. Le budget est adopté à l'unanimité.

f - Budget Annexe "SPANC". Le budget du SPANC est équilibré en fonctionnement à la somme de 76 183 € grâce à une subvention d'équilibre de 30 000 € versée par le budget général. L'investissement est équilibré à la somme de 16 106 €. Le budget est adopté à l'unanimité.

4.6. Annulation d'un titre à l'école de musique pour l'année scolaire 2015-2016.

L'annulation concerne un titre de 100 €.

Validation à l'unanimité.

4.7. Validation du plan de financement d'achat des HLL camping pour l'obtention de subvention.

Monsieur Dominique BONNET présente le plan de financement pour 4 habitations de loisirs sur le camping qui seront gérées par la gestionnaire. En contrepartie une augmentation de la redevance à la Communauté de Communes est prévue.

Monsieur Frédéric LAMBERT trouve que le coût d'achat par HLL est important. Il est précisé que les HLL sont d'une surface totale de 36 m² pour 5 personnes.

Le plan de financement est validé à l'unanimité.

4.8. Attribution de subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme.

Monsieur Dominique BONNET présente l'acompte de subvention de 3 x 10 000 € pour les trois premiers trimestres de 2016.

Validation à l'unanimité.

4.9. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « La Compagnie de la Courbière ».

Validation à 43 voix – 1 abstention.

4.10. Clôture de la régie du camping suite à DSP.

Suite à la mise en DSP en 2015, la régie peut être clôturée.

Validation à l'unanimité.

4.11. Adhésion au groupement de commandes achat de gaz et électricité organisé par le SIDEC.

Monsieur Florent GAILLARD précise que, pour la commune de Buvilly qui dispose de contrats avec tarifs réglementés, le groupement d'achat via le SIDEC n'est pas intéressant.

Validation à l'unanimité.

4.12. Adhésion au service informatique du SIDEC.

Validation à l'unanimité.

4.13. Donner mandat au Centre de Gestion pour le contrat d'assurance risques statutaires.

Validation à l'unanimité.

4.14. Transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial en poste de Rédacteur.

Validation à l'unanimité.

4.15. Vente de terrains zone « Aux Bubles » : modificatif concernant l'autorisation d'urbanisme et prix des surfaces à vendre.

Il est précisé, suite à la question de Madame Christelle MORBOIS, que la voirie sera rétrocédée à la commune de Poligny selon une convention qui précisera les modalités de réalisation de la voirie.

Validation à l'unanimité.

4.16. Prendre acte des avis des conseils municipaux sur le transfert de cotisation au SDIS et modifier les statuts.

20 communes ont délibéré au 8 mars : 2 avis défavorables, 18 avis favorables. La date butoir de délibération était le 19 mars 2016, aucune autre commune ne s'est prononcée, leur avis est donc réputé favorable.

Le Conseil Communautaire prend acte des résultats des délibérations et valide la création de la CLECT en vue de collecter le montant des cotisations payées par les communes et éventuellement de proposer les clés de répartition de l'attribution de compensation SDIS à compter du 1^{er} janvier 2017.

5. Commission Environnement.

Madame Colette GIRARD, Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement, présente les dossiers de sa commission.

5.1. Appel à projet Agence de l'Eau pour action B1A-1c : « Renaturation de la Glantine de l'aval de la RD905 à sa confluence avec l'Orain » : demande de subvention Agence de l'eau.

La part résiduelle pour la Communauté de Communes est de 17 748 €.

Validation à l'unanimité pour candidater à l'appel à projet.

5.2. Modification du règlement SPANC.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification de l'article 16 qui concerne les montants des redevances pour intégration de nouvelles prestations.

Questions et informations diverses.

➤ Intervention de Monsieur Florent GAILLARD qui souhaite connaître le ratio d'auto-financement de la Communauté de Communes en 2015 : réponse au prochain Conseil Communautaire.

➤ Intervention de Monsieur Roland CHAILLON concernant la piscine du collège : équipement à vocation intercommunale utilisé par les écoles et collégiens du secteur. Equipement actuellement inutilisable qui nécessite des rénovations coûteuses. Il semble anormal que les charges d'investissement et de fonctionnement de cet équipement ne reposent que sur la Ville de Poligny, le Département ne participant pas non plus. La Communauté de Communes appuierait-elle Poligny pour la rénovation de cet équipement ? Le Président indique que cela n'a pas été évoqué et que la question sera abordée en exécutif si le Conseil Départemental prend part à l'investissement.

➤ Fusion des Communautés de Communes : Le Préfet doit prendre son arrêté relatif au SDCI d'ici le 31 mars. La dernière réunion de la CDCI aura lieu le 24 mars. A l'ordre du jour, la création de 2 Communautés de Communes par fusion en remplacement d'une grande communauté de communes prévue au SDCI : d'un côté Champagnole et Nozeroy, de l'autre la fusion des 3

communautés de communes d'Arbois, Salins et Poligny. Le Président GAILLARD expose qu'il défendra la position de la grande majorité des Maires par solidarité avec eux.

Monsieur Dominique BONNET indique qu'il faut donner un message clair aux membres de la CDCI en soulignant la position des élus de Grimont qui ne souhaitent pas rejoindre Arbois et Salins pour le moment. Il précise qu'il s'abstiendra en CDCI.

Monsieur Dominique PELLIN souhaite que la CDCI s'appuie sur les délibérations des communes qui indiquent vouloir rester dans la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny et non sur le vote consultatif des 66 maires.

Monsieur Jacques GUILLOT dit que le projet du Préfet a été refusé par la majorité des communes de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny. Un consensus avait été posé alors pour une Communauté de Communes de 15 000 à 20 000 habitants et aujourd'hui des votes ont été faits qui montrent que la Communauté de Communes souhaitée par la majorité des maires du Pays est le PAS. Il indique clairement être favorable à un rapprochement Poligny Arbois Salins.

D'autres voix précisent que le consensus à 20 000 habitants proposait une Communauté de Communes Poligny-Arbois et Haute-Seille.

Un vote à main levée est fait pour connaître les tendances de l'Assemblée Communautaire, une majorité semble s'élever pour Grimont seul.

Madame Véronique LAMBERT ne pense pas que Salins soit le bassin de vie de Poligny.

Les contre-arguments par rapport à la volonté Grimont-seul lors de la CDCI seront le respect du vote des 66 maires et le suivi des propositions des groupes de travail.

Monsieur Frédéric LAMBERT demande pourquoi Grimont devrait fusionner avec d'autres communautés de communes alors que son seuil de population est au-dessus des prescriptions de la loi NOTRE. Il expose que d'autres territoires ont fait des recours juridiques contre un schéma préfectoral supérieur à la loi, et interroge : cela ne pourrait-il pas faire jurisprudence ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

Le secrétaire de séance,  Gérard BOUDIER

Le Président  Jean-François GAILLARD

